
GSF SATURNE/ Etablissement de Brumath

P.V. DE REUNION EXTRAORDINAIRE DU CSEE DU 26/08/2025

Membres titulaires :

Monsieur SCHMITT Philippe, CFDT
Madame SCHMITT Nadia, CFDT, secrétaire
Madame HERBER Anne, CFDT
Monsieur ELBANNAOUI L'Hasan, CFDT
Monsieur MISBAH said, CFTC
Madame MIMAZ Yildiz, CFDT en congés

Absents :

Monsieur LAHRACH Rachid, CFTC en congés
Madame DEMIR Ayse, CFTC, absente
Monsieur HEIM Jean-Luc, CFDT
Madame WOLFF Sabine, CFTC
Monsieur DHOMUN Suniduth, CGT

Début de la réunion : 17h15

Information et consultation sur les possibilités et moyens de reclassement de madame BALTZINGER Véronique.

Madame BALTZINGER a été embauché en contrat à durée indéterminée le 26/02/2018.

Il occupait en dernier lieu un poste d'agent de service sur les sites CDH GROUP - HAEMMERLIN, KUHN SAVERNE et SOMARDIS - LECLERC à hauteur de 149,5 heures mensuelles.

Mme BALTZINGER a déclaré une MP qui a été reconnue par la CPAM en date du 09/04/2022
Mme BALTZINGER a été en arrêt de travail jusqu'au 09/04/25.

Le 11/04/2025, Mme BALTZINGER a passé une visite médicale auprès de la Médecine du travail à l'issue de laquelle le Médecin du travail l'a déclaré inapte au poste d'agent de service qu'elle occupe sur les sites CDH GROUP - HAEMMERLIN, KUHN SAVERNE et SOMARDIS – LECLERC.

- Présentation du poste de Mme BALTZINGER
- Présentation de l'avis du médecin du travail

Dans le cadre de son obligation de reclassement, le Direction a sollicité le Médecin du travail :

- Présentation du courrier adressé par GSF SATURNE au médecin du travail pour l'interroger sur les aptitudes résiduelles de Mme BALTZINGER
- Présentation des réponses et précisions du Médecin du travail.

Parallèlement, la Direction a interrogé Mme BALTZINGER en vue de rechercher un reclassement sur un poste pouvant convenir à son état de santé ainsi qu'à ses souhaits de mobilité géographique. Par courrier du 25/0/2025, Mme BALTZINGER a répondu à ce questionnaire.

- Présentation du questionnaire de reclassement.
- Présentation des réponses de Mme BALTZINGER au questionnaire de reclassement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, la Direction a procédé à une recherche de reclassement au sein des différentes sociétés du Groupe.

Il est rappelé les types de postes existant dans l'établissement, la société, le Groupe ainsi que leurs caractéristiques, leurs contraintes, etc. ...

- Présentation des recherches de reclassement au sein du groupe,
- Présentation des résultats aux recherches de reclassement.

Présentation de la recherche de reclassement réalisée :

- **Recherche de reclassement sur poste vacant (CDI CDD) au sein de l'établissement :**

Nous n'avons pu identifier aucun poste vacant pouvant correspondre aux capacités physiques résiduelles de Mme BALTZINGER

- **Recherche de reclassement sur poste occupé par permutation au sein de l'établissement :**

Il n'existe au sein de l'établissement aucun poste compatible avec l'état de santé du salarié actuellement occupé par un autre salarié pouvant lui être proposé.

- **Recherche reclassement au sein du groupe :**

Malheureusement, ni la société GSF SATURNE ni aucune société du Groupe GSF ne dispose d'un poste de travail vacant et/ou correspondant à ses aptitudes résiduelles susceptible de permettre son reclassement.

En conséquence, nous nous trouvons dans l'impossibilité de proposer un reclassement à Mme BALTZINGER.

En l'absence de possibilités de reclassement et d'aménagement de poste, le licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement devra être envisagé, sur la base de :

- L'impossibilité de maintenir Mme BALTZINGER sur son poste de travail actuel ;
- L'impossibilité de procéder au reclassement de Mme BALTZINGER sur un poste de la filière exploitation tout comme sur un poste de la filière administrative ;
- L'impossibilité de procéder au reclassement de Mme BALTZINGER dans l'établissement, la société ou le groupe

Les observations et suggestions des membres du CSE sont recueillies sur les possibilités de reclassement : RAS

Réponses de M. LAUTIER, chef d'établissement : RAS

Les membres du CSE prennent acte de l'impossibilité manifeste de proposer un reclassement à Mme BALTZINGER

Avis du Comité :

Favorable : 0 voix

Défavorable : 0 voix

Ne se prononcent pas : 6 voix

Le Comité n'émet donc pas d'avis sur cette mesure.

Les membres du CSE n'émettent pas d'avis.

Fin de la réunion : 17h30

Secrétaire du CSEE
Nadia SCHMITT



Le Président
Laurent LAUTIER



